



HAINAUT VOLLEY SPECIAL

**ASSEMBLEE GENERALE DU
28 OCTOBRE 2022**

Siège social : rue Général Lemans 11 à 7350 HAININ

Editeur responsable : Denis VANBEVER, président de l'ASBL A.C.H.V.B.

Numéro d'entreprise : 0430.368.214 TVA : non assujetti

Convocation officielle

Date :

Vendredi 28 Octobre 2022 à 20h00

⇒ Vérification des pouvoirs à partir de 19h15

Lieu :

Salle le Foyer des Haies.

Rue des Haies ou Place de Nalannes Haies

6120 Nalannes (Haies)

La salle se situe derrière l'Église de Nalannes Haies (passage sur le côté)

Ordre du jour

1. Appel des clubs - attribution des voix.
2. Allocution présidentielle.
3. Rapport moral : présentation - approbation.
4. Bilan de l'exercice 2021/2022 :
 - Présentation - rapport des vérificateurs - précisions - approbation
5. Présentation et approbation du budget de l'exercice 2022/2023
6. Modifications au ROI - Eventuelles motions d'ordre.
7. Eventuelles interpellations
8. Divers

Le Secrétaire ACHVB

Blaise PECHEUR

Le Président ACHVB

Denis VAN BEVER

ASSOCIATION DES CLUBS HAINUYERS DE VOLLEY-BALL

Association sans but lucratif

COMITE PROVINCIAL DU HAINAUT

De la Fédération volley Wallonie Bruxelles

De la Fédération Volley BELGIUM

ANNEE SPORTIVE 2021/2022

RAPPORT MORAL

1. FORME DE L'ASSOCIATION

Association sans but lucratif, dont les statuts ont été publiés dans les annexes du MONITEUR BELGE 09 janvier 1986 – acte 106 – numéro d'entreprise 430 368 214

2. GESTION DE L'ASSOCIATION

L'association des clubs hainuyers de Volley-ball, en abrégé A.C.H.V.B., entité la Fédération Volley Wallonie Bruxelles (F.V.W.B), de la Fédération Volley BELGIUM (V.B.), est gérée par un conseil d'administration de dix membres qui sont, outre les membres du comité de gestion journalière, les responsables des commissions exécutives.

Ndlr : il existe au niveau de la province de Hainaut, une commission chambre judiciaire de première instance indépendante de l'exécutif, dirigée par un président, non membre du conseil d'administration.

3. ORGANES DE GESTION

3.1. Comité de gestion journalière (chargé de l'administration courante et financière de l'association)

Cette instance se compose :

Du président du conseil d'administration (président provincial)

Du vice-président du conseil d'administration (vice-président provincial)

Du secrétaire provincial

Du trésorier provincial

3.2. Commissions et sous-commissions exécutives

Les commissions exécutives :

- la commission des compétitions
- la commission d'arbitrage
- la commission technique
- la commission des jeunes
- la commission des statuts et règlements
- la commission info-rédaction-site

3.3. Sous-commission des relations publiques

- *La sous-commission des relations publiques, administrée par le vice-président provincial ;*

3.4. Chambres juridiques de la F.V.W.B (voir annexe 4 du ROI de l'A.C.H.V.B)

3.4.1. Chambre du comité juridique de première instance Hainuyère

Cette commission juge en première instance :

- *Les dossiers concernant des clubs Hainuyers qui lui sont transmis par le parquet fédéral de la F.V.W.B.*

3.4.2. La chambre du comité juridique d'appel de la F.V.W.B.

Cette chambre du comité juridique d'appel de la F.V.W.B. juge, en deuxième instance, les affaires jugées par les chambres juridiques de première instance, lorsqu'un appel a été interjeté par l'une ou l'autre des parties.

3.4.3. La chambre du comité juridique de cassation de la F.V.W.B.

La chambre du comité juridique de cassation de la F.V.W.B. juge les pourvois éventuels introduits contre des jugements prononcés par la chambre du comité juridique d'appel de la F.V.W.B.

4. **ELEMENTS STATISTIQUES**

4.1. Les clubs

31 clubs en 2021/2022.

4.2. Mouvements dans les clubs

Fusion

Néant

Changement de dénomination

HT 0811 Modal Charleroi Volley devient HT 0811 Charleroi Volley

Nouveau club

Néant

Démission

Néant

Arrêt momentané

HT 1835 : ATH Volley

4.3. Les équipes

4.3.1. Les équipes sénières

Au cours du championnat écoulé, 133 équipes (140 en 2020/2021) ont disputé les championnats officiels (V.B. – F.V.W.B. – A.C.H.V.B.).

La répartition est la suivante :

107 équipes (112 en 2020/2021), soit 41 équipes masculines (41 en 2020/2021) et 66 équipes féminines (71 en 2020/2021) ont disputé les championnats provinciaux.

26 équipes (28 en 2020/2021), soit 10 équipes masculines (11 en 2020/2021) et 16 équipes féminines (17 en 2020/2021) ont disputé les championnats nationaux.

DIVISIONS	DAMES	MESSIEURS
Ligue (VOLLEY BELGIUM)	2	/
National 2 (VOLLEY BELGIUM)	1	1
National 3 (VOLLEY BELGIUM)	2	5
Promotion (FVWB)	11	4
Province	66	41

4.3.2. Les équipes d'âge

183 équipes (87 en 2020/2021) ont disputé les championnats provinciaux réservés aux jeunes des deux sexes.

Ne sont pas en ordre avec les règlements en matière d'équipe de jeunes

Pour la Fédération : HT 1129 O.T.T. – HT 1208 FARCIENNES

Pour la Province : HT 1208 FARCIENNES – HT 1702 ELOUGES – HT 5100 FLEURUS

La répartition des équipes par catégorie d'âge est la suivante

Catégories	Total
Benjamins	0 équipe
Volley Fun Cup équipes	12
Pupilles F + G équipes	28
Minimes F + G équipes	46
Cadets 4/4 équipes	14
Cadet(te)s formation 6/6 équipes	21
Tournois cadets + cadets	12 équipes
Tournois Scolaires F + G équipes	13
Tournois Junior(e)s	15 équipes
Coupe F + G	15 équipes
Clubs associés équipes	7

4.4. PALMARES 2021/2022

4.4.1. Equipes ayant disputé les championnats nationaux et leur classement à la fin du

Championnat 2021/2022

Ligue A Dames

Tchalou Volley : 5^{ème}

Charleroi Volley : 7^{ème}

Division nationale 2 Dames

Tchalou volley : 9^{ème}

Division nationale 3 A Dames

PV Basècles : 8^{ème}

VC Lessines-Flobecq : 11^{ème}

Division nationale 2 Messieurs

Division nationale 3 Messieurs

Skill VC Tournai : 11^{ième}

JS Baudour : 9^{ième}

Royal VC Jurbise : 10^{ième}

O.T.T. : 11^{ième} (série A)

Charleroi volley : 11^{ième} (série B)

PVT Mouscron : 12^{ième}

Promotion Dames

Charleroi volley: championne (série A)

VC RT-Nalines: championne (série B)

DCA St Ghislain: 4^{ième}

O.T.T.: 5^{ième}

PVT Mouscron: 7^{ième}

AVB Soignies: 8^{ième}

Tchalou volley: 9^{ième}

Pays Des Collines: 10^{ième}

VC Masnuy: 11^{ième}

JS Baudour: 12^{ième}

Volley Farciennes: (série B)

Promotion Messieurs

Skill VC Tournai: champion

VC RT-Nalines: 4^{ième}

O.T.T.: 10^{ième}

Volley Farciennes: 11^{ième}

4.4.2. Championnats provinciaux

Le podium :

Provinciale 1 Dames

Titre : VC Binchois

2^{ème} : Pays Des Collines

3^{ème} : DCA St Ghislain

4^{ème} : Charleroi volley

Provinciale 2 Dames

Titre : VT Peruwelz

2^{ème} : O.T.T.

3^{ème} : Royal ADS La Louvière

4^{ème} : Tchalou volley

Provinciale 1 Messieurs

Titre : VC Binchois

2^{ème} : Pays Des Collines

3^{ème} : Skill VC Tournai

4^{ème} : VC St Luc Mons

Provinciale 2 Messieurs

Titre : VC DB Tournai

2^{ème} : Marchienne Au Pont volley club

3^{ème} : VB Enghien

4^{ème} : AVB Soignies

Provinciale 3A Dames

Provinciale 3A Messieurs

Titre : PVT Mouscron
2ème : Skill VC Tournai
3ème : VB Enghien
4ème : DCA St Ghislain

Provinciale 3B Dames

Titre : Royal ADS La Louvière
2ème : Tchalou Volley
3ème : VC Binchois
4ème : VC Rt-Nalines

Résultat barrage :

1. Royal ADS La Louvière
2. PVT Mouscron
3. Tchalou volley
4. Skill VC Tournai

Provinciale 4A Dames

Titre : VC Lessines-Flobecq
2ème : VC DB Tournai
3ème : PV Basècles
4ème : VC Masnuy

Provinciale 4B Dames

Titre : Tchalou Volley
2ème : VC St Luc Mons
3ème : Marchienne Au Pont Volley
4ème : Fleurus VC

Résultat barrage :

1. Tchalou volley
2. VC Lessines-Flobecq
3. Don Bosco Tournai
4. VC ST Luc Mons

Titre : PVT Mouscron
2ème : Pays Des Collines
3ème : DCA St Ghislain
4ème : Skill VC Tournai

Provinciale 3B Messieurs

Titre : Charleroi Volley
2ème : VC Spantole Froidchapelle
3ème : Bourlettis
4ème : VC Binchois

Résultat barrage :

1. Charleroi volley
2. PVT Mouscron
3. VC Froidchapelle
4. Pays Des Collines

4.4.3. Les coupes du Hainaut

Dames : Finalistes : MASNUY/ ST GHISLAIN

Vainqueur : ST/GHISLAIN

Messieurs : Finalistes : BAUDOUR/ SKILL TOURNAI

Vainqueur : SKILL TOURNAI

4.4.4. Les championnats des jeunes

4.4.4.1. Championnats provinciaux

Benjamins :

Fun Cup : 12 équipes

Filles :

- Pupilles : Lessines/Flobecq

- Minimes : Tchalou volley

- Cadettes: Tchalou volley

- Scolaires: Tchalou volley

- Juniores: Tchalou volley

Garçons :

- Pupilles : VC Binchois

- Minimes : Royal ADS La Louvière

- Cadets: Royal ADS La Louvière

- Scolaires: PVT Mouscron

- Juniors : Charleroi volley

4.4.4.2. La coupe du Hainaut jeunes

Filles : Finalistes : TCHALOU VOLLEY / O.T.T.

Vainqueur : TCHALOU VOLLEY

Garçons : Finalistes : JS BAUDOUR/CHARLEROI VOLLEY

Vainqueur : JS BAUDOUR

4.4.5. Finale F.V.W.B.

4.4.5.1. Filles

- Pupilles : Lessines-Flobecq 1e

- Minimes : Tchalou Volley 2e

- Cadettes: Tchalou Volley 1e

- Scolaires : Tchalou Volley 1e

- Juniores: Tchalou Volley 1e

4.4.5.2. Garçons

- Pupilles : VC Binchois 1e
- Minimes: Royal ADS La Louvière 2e
- Cadets : Royal ADS La Louvière 2e
- Scolaires: PVT Mouscron 3e
- Juniors : Charleroi Volley 4e

4.4.5.3. Conclusion : La province du Hainaut remporte cinq titres de champion et trois titres de vice-champion.

4.4.6. Finales nationales (F.R.B.V.B.)

4.4.6.1. Filles

- Pupilles : Lessines-Flobecq 3e
- Minimes : Tchalou volley 3e
- Cadettes : Tchalou volley 4e
- Scolaires : Tchalou 3e
- Juniores : Tchalou volley 2e

4.4.6.2. Garçons

- Pupilles : VC Binchois 3e
- Minimes : Royal ADS La Louvière 4e
- Cadets : Royal ADS La Louvière 3e
- Scolaires :
- Juniors :

4.4.6.3. Conclusions : Les clubs hainuyers présents aux finales nationales ont eu un très bon

Comportement : une deuxième place, cinq troisièmes places et deux quatrièmes places.

4.5. Les affiliés

3620 affiliés en 2021/2022 (3063 en 2020/2021)

L'effectif hainuyer se décompose comme ci-après :

Dames : 2194 affiliées soit 61 % des affiliés de l'A.C.H.V.B.

Messieurs : 1426 affiliés soit 39 % des affiliés de l'A.C.H.V.B.

4.5.1. Affiliés de plus de dix-huit ans

Dames : 1002 affiliées

Messieurs : 946 affiliés

4.5.2. Affiliés de moins de dix-huit ans

Filles : 1192 affiliées

Garçons : 480 affiliés

4.6. Arbitre

65 arbitres se répartissant comme ci-après :

- Provinciaux : 47
- FVWB : 2
- VB : 13
- Honoraire : 3

5. ACTIVITE SPECIFIQUE

5.1. Comité de gestion journalière (bureau)

Gestion journalière tant administrative que financière de l'association et coordination du travail des commissions provinciales exécutives.

5.2 Commissions exécutives

5.2.1. La commission provinciale d'arbitrage

La commission provinciale d'arbitrage a assuré la formation, le recyclage et le contrôle des arbitres jusqu'au grade d'arbitre provincial. Elle a, en outre, organisé des examens de promotion des arbitres jusqu'au grade d'arbitre provincial inclus.

Mais, il ne s'agit là que d'une partie de sa mission. En effet, il incombe à ladite commission de désigner les arbitres qui dirigeront les rencontres des championnats provinciaux (divisions 1, 2, 3, 4 chez les dames et divisions 1, 2, 3 chez les messieurs, certaines divisions comptant plusieurs séries), les coupes du Hainaut, les finales des coupes et des championnats des jeunes, les tournois et, à leur demande, les compétitions organisées par les fédérations sportives des différents réseaux d'enseignement ainsi que les seconds arbitres pour les matches au niveau national (F.V.W.B.) se déroulant dans la province du Hainaut.

La commission d'arbitrage a en outre, la charge d'homologuer les salles.

5.2.2. La commission provinciale des compétitions et de l'information

Organisation et gestion des championnats provinciaux seniors et des coupes du Hainaut seniors.

Le championnat provincial compte 3 divisions (4 séries) chez les messieurs et 4 divisions (6séries) chez les dames, soit 107 équipes.

Relations avec la presse : diffusion des informations relatives aux championnats et aux coupes du Hainaut.

Mise à jour du calendrier hebdomadaire, en tenant compte des changements intervenus dans le calendrier officiel en cours de saison sportive (cas de force majeure, remise pour intempéries, ...).

Etablissement et diffusion des classements.

Vérification des feuilles d'arbitrage et des listes de force.

Délivrance des autorisations d'organiser des tournois et des matches amicaux.

5.2.3. La commission provinciale technique

5.2.3.1. La commission technique organise, chaque année, des séances de détection en vue de recruter des jeunes des deux sexes susceptibles de s'intégrer dans les sélections provinciales, dans les catégories d'âge suivantes :

- Scolaires (filles et garçons) ;
- Cadet(te)s ;
- Minimés (filles et garçons) ;

5.2.3.2. La commission provinciale technique assume la formation et le perfectionnement des joueuses et joueurs sélectionnés, en vue de leur participation aux stages organisés par la commission technique de la F.V.W.B. (inter provinces), les meilleur(e)s étant ensuite incorporé(e)s dans les sélections F.V.W.B. de leur catégorie d'âge.

Ce travail technique, entrepris voici plusieurs années déjà, porte ses fruits.

Mais s'agissant d'un travail s'adressant aux jeunes, il doit être poursuivi sans relâche.

La commission provinciale technique a organisé cette saison des stages d'entraînements pour les catégories : minimés, cadettes, cadets dans la région de Soignies, Celles et Binche

Des stages pour les sélections, 4 stages financés, 2 inter-provinces.

Résultats inter-provinces à Mont/Sur/Marchienne : Filles 1^{ière} et Garçons 1^{er}

A Woluwe St Lambert : Filles 2^{ième} et Garçons 1^{er}

5.2.3.3. La commission technique reprendra dès la saison prochaine le travail concernant la formation des entraîneurs hennuyers via les sélections tout en restant attentif aux différentes formations entraîneurs dans la province du Hainaut.

5.2.3.4. Bilan de la technique

Une nouvelle organisation a été mise en place afin de favoriser un plus grand nombre d'entraînements. C'est ainsi que les matchs réserves ont été remplacés par des entraînements en plus des stages.

Les inter-provinces ont cette année apporté quelques nouveautés. Un niveau plus serré dans le secteur féminin, avec la province de Namur qui a pu rivaliser avec notre sélection et celle de Liège.

Pour les garçons, notre sélection a réussi à se mettre deux fois sur le podium malgré le nombre restreint de garçons.

La sélection garçons (U19) a obtenu quelques bons résultats en P2 Messieurs, avec notamment un plus grand nombre de victoires que de défaites. En P2 Dames, 1 seule victoire est à mettre à l'actif du groupe, mais le noyau (U13) était très jeune par rapport aux adversaires. Toutefois, l'équipe a chaque fois réussi à accrocher plusieurs sets serrés.

Six joueuses de sélection filles 2006-2007 ont été sélectionnées en FVWB. Romane NEUFKENS, formée à Lessines avant de partir vers la Flandre a également représenté les couleurs belges aux championnats d'Europe.

Trois garçons de la sélection 2005-2006 ont également été sélectionnés en FVWB. Il s'agit d'une très bonne nouvelle, par rapport à la sélection précédente (1).

Comme lors de l'année précédente, une grande partie des joueuses et joueurs présents dans nos sélections ont été appelés dans l'équipe supérieure dans leur club.

5.2.4. La commission des jeunes

Au cours de l'année sportive écoulée, la commission provinciale des jeunes a organisé :

- Le championnat des jeunes dans la formule classique : 183 équipes (87 équipes 2020/2021), dont 33 équipes dans les catégories non officielles.
- La coupe du Hainaut des jeunes
- La catégorie cadets 4/4 augmentation
- La catégorie cadettes/scolaires formation
- Les catégories Pupilles et Minimes débutaient par des compétitions parallèles. Il s'agit là de compétitions spécifiques qui s'adressent aux jeunes des deux sexes, dont l'âge s'échelonne entre moins de douze ans et moins de dix-huit ans au 1^{er} janvier de l'année de début du championnat.

Partenariat avec l'organisation de la Volley Fun Cup sous forme de sponsoring et
Inscription d'équipes sous la bannière « province du Hainaut ».

5.2.5. Bulletin officiel

Onze numéros du Hainaut-volley ont été publiés et deux numéros hors-séries <<spécial AG>>

5.2.6. La commission provinciale des statuts et règlements

Cette commission est chargée de la tenue à jour des règlements en vigueur aux différents niveaux (VOLLEY BELGIUM, F.V.W.B., A.C.H.V.B.).

Il répond aux questions des affiliés et des clubs concernant les différents règlements.

Il est chargé de la tenue du listing des pénalités et informe le secrétaire provincial des suspensions

A infliger aux affiliés ayant atteint le quota de point de pénalité.

Le responsable est, en outre, chargé d'étudier les propositions de modifications aux règlements Provinciaux introduites par les instances provinciales ou les clubs. Il assiste aux réunions des Commissions judiciaires en qualité de consultant.

Il participe activement aux réunions organisées par la F.V.W.B. concernant la préparation et l'analyse des modifications de ses statuts et règlements.

Il participe aux différentes AG (F.V.W.B., A.C.H.V.B.).

Il participe en tant qu'invité permanent de l'A.C.H.V.B. aux CA de la F.V.W.B.

5.2.7 La commission Info-communication

Gestion du site de l'ACHVB. Aide au portail FVWB. Aide au logiciel Volley Spike.

5.2.8. Les relations publiques

Les relations publiques sont placées sous la responsabilité du vice-président provincial.

6. REMERCIEMENTS

Nous remercions :

Les clubs de BASECLES et ROYAL ADS qui nous a permis d'organiser nos assemblées générales dans leurs installations.

Les communes hainuyères qui mettent leurs installations sportives à la disposition de nos Clubs.

Les clubs de TCHALOU et CHARLEROI qui ont permis les entrainements des sélections.

Les clubs de St Luc MONS, MOUSCRON, FRAMERIES/QUAREGNON, CHARLEROI, TCHALOU, SAINT GHISLAIN pour leur aide à l'organisation des finales Provinciales.

Le club de JURBISE pour l'organisation du Mémorial JACQUES ROCH.

Le club de CHARLEROI pour l'organisation des finales coupes jeunes et seniors.

Le club de LESSINES/FLOBECQ pour l'organisation des finales nationales jeunes.

7. CONCLUSIONS

L'année sportive 2021/2022 peut être qualifiée de satisfaisante sur le plan sportif.

Le 30 juin 2022

Le président provincial

Denis VAN BEVER

Association des Clubs Hainuyers de Volley-ball

Association sans but lucratif affiliée à la fédération de Volley-ball Wallonie Bruxelles (F.V.W.B)

Affiliée à la Volley BELGIUM

EXERCICE 2021-2022

BILAN AU 30 JUIN 2022

ACTIF

-

-

DISPONIBLE

Banque (Cpte Courant)

36.548

Dépôt

10.200

-

REALISABLE

Stock polos arbitres

440

Débiteurs clubs

1.050

Return affiliations FVWB

9.963

11.453

58.201

39.437

PASSIF

Résultats cumulés

Créditeurs clubs

115

Créditeur

fournisseur

0

46.748 Crédeur FVWB

0

Résultat de

l'exercice

18.649

58.201

Siège social: rue Général Leman 11 à 7350 HAININ

Numéro d'entreprise:0430.368.214 - TVA: non assujetti - BNP-PARIBAS BE15 0014 2671 7830

Site: <https://WWW.achvb.be>

Association des Clubs Hainuyers de Volley-ball			
Association sans but lucratif affiliée à la fédération de Volley-ball Wallonie Bruxelles (F.V.W.B.)			
Affiliée à la Volley BELGIUM			
PROJET DE BUDGET SAISON 2022-2023			
	ENTREES		SORTIES
INSCRIPTIONS	4.650	MATERIEL	0
DOCUMENTS	185		
LICENCES	9.000	PRESIDENT	1.750
AMENDES	9.000	VICE-PRESIDENT	1.200
HAINAUT VOLLEY	849	SECRETARIAT	800
PRODUITS FINANCIERS	0	TRESORERIE	600
		C.P. JEUNES + STAGES COMMUNES	5.500
		CP. TECHNIQUE + SELECTIONS + STAGES	10.000
		C.P. RENCONTRES	1.500
		C.P. ARBITRAGE	4.500
		C.P.ARBITRAGE JEUNES	500
		C.P. STATUTS ET REGLEMENTS	1.000
		ADMINISTRATEUR+Hebergement+ Gestion du site	1.000
POLOS ARBITRES	440	REUNION ET PROVINCE	2.000
FRAIS ADMINISTRATIFS	1.525	FRAIS ADMINISTRATIFS	1.525
DEBITEURS CLUBS	1.050	MOVENTIS ACADEMY JEUNES	4.500
DEBITEUR FVWB	9.963	MOVENTIS ENCADREMENT ENTRAINEURS CLUBS	1.500
DEBITEUR FVWB	420	CREDITEUR CLUB	115
PERTE	908		
	37.990		37.990
Siège social: rue Général Leman 11 à 7350 HAININ			
Numéro d'entreprise: 0430.368.214-TVA: non assujetti- BNP-PARIBAS: BE15 0014 2671 7830 Site: https://WWW.achvb.be			

Association des Clubs Hainuyers de Volley-ball												
Association sans but lucratif affiliée à la fédération de Volley-ball Wallonie Bruxelles (F.V.W.B.)												
Affiliée à la Volley BELGIUM												
EXERCICE 2021-2022												
Analyse de l'évolution des dépenses												
INTITULE	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Présidence	2.736	2.852	601	742	3.116	2.410	1.812	1.750	1.538	1.261	270	537
Vice-président	444	565	1.816	1.860	659	1.090	126	0	1.175	919	126	910
Secrétariat	1.184	1.024	707	479	595	517	1.388	1.910	557	735	84	357
Matériel							599	304	0	0	0	0
Trésorerie	597	586	692	661	631	697	514	554	455	520	154	406
Commission Arbitrage	3.912	5.081	3.018	3.502	4.836	4.031	4.565	4.312	3.933	3.941	436	3.124
Arbitrage Jeunes						340	793	687	10	41	0	
Commission Rencontres	1.991	2.505	2.805	2.613	2.385	1.778	3.253	2.457	1.129	1.146	0	517
Beach volley									0			
Commission Jeunes	3.668	3.263	4.495	3.564	6.285	4.104	4.731	6.096	5.803	2.107	686	4.584
Commission Technique	4.434	5.882	6.622	11.417	5.984	8.230	7.507	8.047	8.367	5.921	2.749	6.725
INTITULE	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
ASBL Moventis	2.500	2.630	0	0	0	0	0	0	0	0	500	1.000
Commission Statuts/Regl	640	635	442	407	522	671	593	867	818	777	426	704
Commission Judiciaire	247	1.070	586	511	0	975	245	779	136	324	0	0
Commission info/rédaction					798	1296	1308	1142	991	962	640	947
Province	2800	5078	2697	1676	1460	1967	1818	2425	2202	2027	1801	2289
TOTAUX	25.153	31.171	24.481	27.432	27.271	28.106	29.252	31.330	27.114	20.681	7.872	22.100

Association des clubs Hainuyers de Volley-ball

Association sans but lucratif affiliée à
la fédération de Volley-ball Wallonie Bruxelles (F.V.W.B.)

Affiliée à la Volley BELGIUM

SAISON 2021-2022

RECETTES		DEPENSES	
Inscriptions	3870,00	Tél. / Internet	1080,00
Licences	10661,49	Poste	22,70
Hainaut Volley	759,00	Matériel bureau	758,84
Documents	252,30	Déplacements + spike	4787,14
Amendes résultats	626,05	Sélections, stage + dépl	3352,89
Amendes arbitres	684,14	Sélections, entraînements + dépl	1068,54
Amendes manque arbitres	8342,70	Sélections, détection + dépl	390,92
Amendes divers	199,26	Interprovinces	882,63
Amende clubs sans équipe jeunes	515,85	Moventis	1000,00
Amendes jeunes	584,12	Hébergeùent, gestion du site	170,44
Forfaits coupe + championnats	1115,86	Changement au Moniteur	0,00
Amendes rencontres	114,47	Assurance protection juridique	794,04
Compensation dépl. Arbitres	1771,08	Compensation dépl. Arbitres	1771,08
Couts changements	2107,48	Arbitres visionnements + dépl	699,63
Listes de forces	555,10	Formation, cours, parrainage + dépl	1001,86
Tournois sans autorisation	0,00	Arbitrage coupes seniors	217,28
Frais administratif tournois	0,00	Arbitrages coupes J + finles Provincial	1493,45
Frais administratif	1223,01	Remboursements administratifs	451,59
Return FVWB	9963,76	Stage sportif communal	796,19
		Trophées	1643,14
		Province, réunions, AG AIF+Province	1120,80
		Divers	1021,74
		Frais banque	55,77
		Frais administratif	0,00
		Remboursement club	116,00
		Résultat exercice	18649,00
	43345,67		43345,67

Siège social: rue Général Leman 11 à 7350 HAININ

Numéro d'entreprise: 0430.368.214-TVA: non assujetti- BNP-PARIBAS BE15 0014 2671 7830

Site: <https://WWW.achvb.be>

Le 13 aout 2022,

Monsieur le Président,

Nous soussignés, Jean-Pierre PAINDAVOINE, René DANGRIAUX, Christian DAUMERIE commissaires aux comptes, déclarons avoir vérifié par mails le contrôle des comptes de l'ACHVB pour la saison 2021-2022.

Nous certifions que les bilans et comptes de profits et pertes, tels qu'ils nous ont été présentés, sont exacts et correspondent en tous points aux pièces comptables présentées.

Nous tenons à souligner les efforts du comité provincial au respect des promesses de bonne gestion du budget provincial.

Veillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations les meilleures.

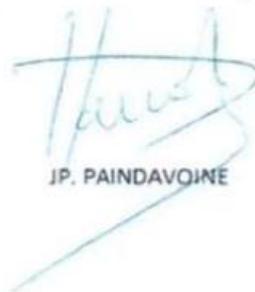
R. DANGRIAUX



C. DAUMERIE



JP. PAINDAVOINE



Proposition de modification du R.O.I.(C.P.A.)

Motivations

Selon l'article 112 du Règlement d'Ordre Intérieur de l'ACHVB asbl, il incombe à la CPA, entre autres missions, de « veiller à promouvoir le respect de l'arbitre » et de déterminer « annuellement le classement des arbitres », de s'occuper « des nominations ».

La C.P.A. constate que :

1. Le nombre de divisions et séries provinciales a diminué ces dernières années ; la classification des grades des arbitres devrait donc être adaptée pour mieux refléter cette réalité.
2. Le nombre d'arbitres ne cesse de diminuer malgré les nombreux efforts de la C.P.A. en matière de formation. Outre le déficit généralisé des vocations, on peut identifier plusieurs autres raisons à cette réalité, parmi lesquelles :
 - a. Les arbitres récemment formés ne se sentent pas toujours suffisamment protégés pendant leurs débuts.
 - b. Le nombre d'arbitres diminuant aussi aux échelons supérieurs, beaucoup d'arbitres provinciaux sont très vite appelés à monter à ce niveau.

Sans être la panacée universelle, la présente proposition tend à améliorer la protection des arbitres récemment formés, à adapter les grades à la réalité des championnats provinciaux actuels et à mieux faire profiter la province des efforts de formation de la C.P.A. par un parcours d'arbitrage rénové.

Principes

La présente proposition de modification se base sur les principes suivants :

1. Un arbitre « débutant » sera considéré comme tel à partir de sa formation pratique jusqu'à la fin de sa première saison complète. Durant cette période, l'arbitre « débutant » sera désigné principalement dans les divisions provinciales les plus basses.
2. Afin d'être mieux protégé pendant ses débuts, les points résultant des sanctions seront majorés lorsque celles-ci seront données par un arbitre « débutant ».
3. Tout arbitre « débutant » qui aura effectué au moins une saison complète effective deviendra automatiquement « régional ».
4. Les arbitres de grade « régional » seront principalement désignés pour les divisions inférieures à la division la plus haute de la province.
5. Pour être promu arbitre « provincial », un arbitre régional devra avoir au moins effectué une saison effective complète comme arbitre « régional » avant de présenter les épreuves nécessaires.
6. Les arbitres de grade « provincial » peuvent être désignés pour toutes les divisions provinciales et peuvent être appelés à titre occasionnel pour officier aux niveaux supérieurs.
7. Afin d'être proposé aux niveaux supérieurs, un arbitre provincial devra avoir au moins effectué une saison complète effective à ce grade.
8. Un ancien arbitre qui a arrêté complètement jusqu'à maximum 5 saisons sera automatiquement réintégré comme « régional », une fois son examen réussi et à condition de pouvoir justifier, dans son expérience passée, d'un grade minimum de « régional » dans la province.
9. Pour qu'une saison soit reconnue comme complète ou comme effective, il faudra que l'arbitre fasse 14 prestations officielles en championnat ou en coupe.

Modifications proposées

Modification de l'article 118 pour refonte et alignement des grades en vertu des principes exposés ci-dessus.

Art. 118 : Grades et promotions

1. Arbitre débutant ~~Candidat arbitre~~ : Pour être reconnu en qualité d'arbitre débutant ~~de candidat~~, l'intéressé doit :

- être âgé de 16 (seize) ans au minimum;
- être affilié à la F.V.W.B. / VOLLEY BELGIUM.;
- suivre les cours organisés par la C.P.A.;
- réussir l'examen théorique écrit, c'est-à-dire y avoir obtenu au moins 70 %. L'arbitre débutant ~~Le candidat effectue~~ **1 à 53** prestations en **parrainage, organisé par la C.P.A., compagnie d'un seul et même arbitre désigné par la C.P.A.** et doit avoir reçu une évaluation favorable;
- être disponible pour diriger au moins **14 (quatorze)** rencontres durant la saison sportive **en cours et la suivante, principalement dans les divisions les plus basses du championnat provincial.**

2. Arbitre régional : **Un arbitre sera nommé régional s'il** ~~Pour être nommé arbitre régional, l'intéressé doit :~~

- ~~avoir~~ été ~~candidat~~ arbitre **débutant** pendant une saison sportive **complète** au moins;
- ~~avoir~~ arbitré en qualité de candidat arbitre, au moins **14 (quatorze)** ~~20 (vingt)~~ rencontres **durant cette saison complète**;
- n'~~avoir~~ compté aucune absence aux rencontres pour lesquelles il a été désigné, sauf motif reconnu valable par la C.P.A.;
- ~~avoir bénéficié de bonnes notes lors des contrôles;~~
- ~~avoir présenté sa candidature, par écrit, pour le 30 septembre au plus tard de la saison en cours, chez le responsable de la C.P.A.;~~
- ~~avoir réussi l'examen organisé par la C.P.A. à la fin de la saison sportive;~~
- ~~est~~ être disponible pour diriger au moins **14 (quatorze)** ~~16~~ rencontres durant la saison sportive, **principalement dans toutes les divisions du championnat provincial à l'exception de la division la plus haute.**

3. Arbitre provincial : Pour être admis en qualité d'arbitre provincial, l'intéressé doit :

- avoir arbitré en tant qu'arbitre régional pendant **une saison complète** ~~deux saisons~~ sportives au minimum et au moins **14 (quatorze)** ~~40 (quarante)~~ rencontres;
- avoir bénéficié de bonnes notes lors des contrôles;
- avoir présenté sa candidature, par écrit, pour le 30 septembre au plus tard de la saison en cours, chez le responsable de la C.P.A.;
- avoir réussi les tests théoriques et pratiques organisés en fin de championnat par la C.P.A.;
- être disponible pour diriger au moins **14 (quatorze)** ~~18~~ rencontres durant la saison sportive;
- accepter d'arbitrer dans toute la province **et dans toutes les divisions provinciales.**

4. Note : ~~Que ce soit pour~~ Pour accéder au grade d'arbitre ~~régional ou au grade d'arbitre~~ provincial, le candidat doit obtenir une moyenne de 75 %.

5. Candidat arbitre fédéral : Il s'agit d'un arbitre qui sera amené à diriger des rencontres **aux niveaux supérieurs** ~~de "nationale"~~. Pour être désigné en qualité de candidat arbitre fédéral, l'intéressé doit :

- ~~être âgé de 21 ans au moins et de 45 ans au plus;~~
- détenir le grade d'arbitre provincial depuis **une saison sportive complète** ~~deux saisons au minimum et avoir arbitré au moins~~ **40 (quarante)** rencontres en tant qu'arbitre provincial;
- avoir présenté sa candidature, par écrit, au début de la saison (au plus tard le 30 septembre), chez le responsable de la C.P.A.;
- être proposé par la C.P.A., après accord du C.A., à la C.F.A.;
- avoir arbitré **14 (quatorze)** ~~20 (vingt)~~ rencontres, au moins, dans la première division provinciale;
- donner la priorité absolue à l'arbitrage.

Modification de l'article 119 pour permettre une réintégration plus facile des arbitres ayant arrêtés.

Art. 119 : Nombre d'arbitres par club.

(...)

5. Réussite des tests - Demande de congé à long terme :

(...)

~~4. Après un congé de longue durée et après avoir suivi les cours théoriques et réussi les examens théorique et pratique, la CPA peut décider de rendre le grade antérieur régulièrement acquis et cela jusqu'au grade de provincial inclus. Cette décision sera prise en fin de saison sportive.~~

Un arbitre, qui avait le grade de régional ou plus, ou pouvant justifier d'une expérience équivalente, ayant démissionné (ou ayant été considéré comme tel) depuis un maximum de 5 saisons sportives complètes pourra être réintégré directement comme arbitre régional :

~~a. sur demande à la C.P.A. (et sur base de l'acceptation de la C.P.A. des preuves équivalentes le cas échéant);~~

b. sur base de la réussite, avec 70%, d'un examen théorique.

L'arbitre devra être disponible pour diriger au moins 14 (quatorze) rencontres pour pouvoir être à nouveau considéré comme effectif.

Modification de l'article 146 pour permettre une meilleure protection des arbitres débutants.

Art. 146 : Sanctions pour accumulation de cartes

Toute carte attribuée **par un arbitre de grade régional ou supérieur** suivant l'échelle des sanctions est comptabilisée par le responsable des Statuts & Règlements de la manière suivante :

- Carte jaune (avertissement) : 1 point
- carte rouge (pénalisation) : 2 points
- cartes rouge/jaune dans une main (expulsion) : 3 points
- cartes rouge/jaune dans deux mains (disqualification) : 3 points
- cartes rouge/jaune dans deux mains (disqualification directe suite agression) : 3 points

Toute carte attribuée par un arbitre débutant suivant l'échelle des sanctions est comptabilisée par le responsable des Statuts & Règlements de la manière suivante :

- Carte jaune (avertissement) : 2 points**
- carte rouge (pénalisation) : 3 points**
- cartes rouge/jaune dans une main (expulsion) : 4 points**
- cartes rouge/jaune dans deux mains (disqualification) : 5 points**
- cartes rouge/jaune dans deux mains (disqualification directe suite agression) : 5 points**

Dès qu'un affilié atteint 5 points, le responsable des Statuts & Règlements informe le secrétaire provincial qui automatiquement suspend l'affilié de toute fonction officielle pour toute rencontre à laquelle il pourrait participer lors de la 4ème journée officielle prévue au calendrier suivant la date où il a atteint 5 points.

Pour la CPA :



Proposition de modifications du ROI pour l'AG du 28/10/2022 au nom du CA par le responsable des Statuts

Article 165.2

Il y a:

2.

Le Hainaut-Volley est publié une fois par mois, le 25 de chaque mois sauf en juillet.
Le Hainaut-Volley contient les listes des punitions et amendes, les rapports annuels des commissions provinciales, les convocations des A.G., les annonces et les résultats des rencontres amicales ou des tournois et des textes susceptibles d'intéresser les affiliés de la province. Il contient en outre le résumé des réunions du C.A., les procès-verbaux des A.G., le résumé des décisions des commissions exécutives et des chambres des comités juridiques.

Motivation:

Faciliter le travail du rédacteur et permettre au CA de l'ACHVB de mieux communiquer.

Il faut

2.

Le Hainaut-Volley est publié **au moins une fois par mois**, ~~le 25 de chaque mois~~ sauf en juillet.
Le Hainaut-Volley contient les listes des **sanctions** ~~punitions~~ et amendes, les rapports annuels des commissions provinciales, les convocations des A.G., les annonces et les résultats des rencontres amicales ou des tournois et des textes susceptibles d'intéresser les affiliés de la province. Il contient en outre le résumé des réunions du C.A., les procès-verbaux des A.G., le résumé des décisions des commissions exécutives et des chambres des comités juridiques.

Le 16/09/2022

Le responsable des statuts

Patrick Carlier

Licence 101084





Association des Clubs Hainuyers de Volley-ball

ASBL affiliée à la Fédération de Volley Ball Wallonie Bruxelles

Président : Denis Van Bever GSM : 0471 341 367 email : president@achvb.be

Secrétaire : Blaise Pecheur : 0475 403 801 email : secretaire@achvb.be

Assemblée Générale du 28 octobre 2022

Procuration

Les soussignés, Président et Secrétaire du club Matric. Ht.....	
Président : Nom :	Prénom :
Secrétaire : Nom :	Prénom :
donnons mandat à Nom :	Prénom :
N° de licence..... Club d'affiliation Matric. Ht.....	

Pour représenter valablement notre club lors de l'Assemblée Générale du 20 mai 2022..

Notre représentant est mandaté pour prendre part à toutes les délibérations et votes prévus dans l'ordre du jour de ladite Assemblée Générale.

La présente procuration étant valable uniquement pour le temps de l'AG susmentionnée.

Bon pour pouvoir, les mandants s'engageant à cautionner les décisions prises par le mandataire

Fait à _____, le _____

Secrétaire :

Président :

Signature :

Signature :

Art. 2.8 du R.O.I. hainuyer :

"Si un club donne, pour le représenter à une A.G., procuration à un membre d'un autre club, il sera obligé de se faire représenter aux deux A.G. suivantes par un de ses propres membres (excepté Art. 2.5).

Toute infraction à cette règle est sanctionnée par la perte des voix et par l'application de l'amende prévue (Ab. 4).

Liste des clubs interdit de procuration pour AG 28/10/2022 au 20220926									
Matricule	Club	mai-19	oct-19	juin-20	Oct-20 Procuration autorisée	juin-21	oct-21	mai-22	oct-22
796	VC St Luc Mons		Fleurus	Trésorier 109472	Secrétaire	Absent	Absent	ABSENT	Interdit sauf H796
811	Charleroi Volley	Secrétaire	Membre 109991	Secrétaire	Secrétaire	Secrétaire	Proc Fleurus H5100	ABSENT	Interdit sauf H811
1027	VC Masnuy	VC Jurbise	Membre 211152	Secrétaire	Secrétaire	Président	Proc VC Jurbise H739	Membre 211152	Interdit sauf H1027
1208	Volley Farciennes	Président	Secrétaire	Proc VCRN H1431	Secrétaire	Membre 111900	Proc VCRN H1431	Président	Interdit sauf H1208
5226	Marchienne au Pont VC		Absent	Président	Président	Proc VC Fleurus H5100	Absent	Membre 112891	Interdit sauf H5226



Association des Clubs Hainuyers de Volley Ball

Affiliée à la fédération Volley Ball Wallonie Bruxelles

Association sans but lucratif

Bon de commande

Service des documents.

À adresser à Annick VIVIER, rue Général LEMAN, 11 à 7350 HAININ

Tél.: 065/782.198

E-mail : tresorerie@achvb.be

Bon n°

.....

Club : Matricule : Ht
Secrétaire : Nom Prénom :
Rue : n° CP Localité :

Document	Quantité	Prix unitaire	Total dû
Carnet feuilles de rotation		5,00 €	
		Total :	€

Frais de port		€
Bpack (selon modèle)		€
Frais divers supplémentaires		€
Total général	(réservé à la trésorerie)	€

Date / / 202...

Signature

Remarques :	Envoi postal :	OUI / NON
	A.G. de mai :	OUI / NON
	A.G. d'octobre :	OUI / NON
Commande reçue le : / / 202...		
Commande fournie le : / / 202...		
Facturation enregistrée le / / 202...		